Trois faÃ§ons pour les Palestiniens de tenir IsraÃ«l pour responsable de crimes de guerre Ã Gaza

Description

Par Alex Kane, le 8 septembre 2014

MIDEAST-GAZA

Des Palestiniens assis sous une tente devant leurs appartements, dont des tÃ©moins disent quâ??ils ont Ã©tÃ© dÃ©truits au cours dâ??une offensive israÃ©lienne, pendant une trÃªve de 72 heures, dans la ville de Beit Lahiya au nord de la Bande de Gaza, le 11 aoÃ»t 2014. (Photo : REUTERS/Suhaib Salem)

Depuis que les premiÃ¨res bombes israÃ©liennes ont dÃ©truit des logements palestiniens au cours de la rÃ©cente attaque militaire sur Gaza, des accusations pour crimes de guerre israÃ©liens (http://mondoweiss.net/2014/08/accounts-israeli-khuzaa.html) ont Ã©tÃ© portÃ©es par de nombreuses organisations de droits de lâ??Homme.

Human Rights Watch par exemple a rapportÃ© (http://www.hrw.org/news/2014/08/04/gaza-israeli-soldiers-shoot-and-kill-fleeing-civilians) le tÃ©moignage de civils palestiniens qui ont Ã©tÃ© visÃ©s et tuÃ©s alors quâ??ils fuyaient Khuzaâ??a, village proche de la ligne qui sÃ©pare IsraÃ«l de Gaza. Le Conseil des Droits de lâ??Homme des Nations Unies a ouvert une enquÃªte pour Ã©tudier les plaintes pour crimes de guerre des deux cÃ´tÃ©s.

Mais la question brÃ»lante est de savoir si les soldats et officiers israÃ©liens auteurs de ces crimes allÃ©guÃ©s en seront tenus pour responsables. Il y a peu de chances pour que cela vienne du systÃ¨me judiciaire israÃ©lien. Les demandes dâ??indemnisation faites par les tribunaux civils israÃ©liens sont gÃ©nÃ©ralement sans effet. (www.thenational.ae/world/palestiinian-territories/justice-for-victims-of-alleged-israeli-crimes-remains-elusive#full) Les militaires israÃ©liens enquÃªtent sur des allÃ©gations spÃ©cifiques de crimes de guerre mais, selon lâ??organisation israÃ©lienne de droits de lâ??Homme Bâ??Tselem (http://www.btselem.org/accountability/20140905_failure_to_investigate), Â« Il nâ??y a Ã lâ??heure actuelle en IsraÃ«l aucun service capable de mener des enquÃªtes indÃ©pendantes sur une suspicion de violation des lois humanitaires internationales. Â» AprÃ¨s lâ??attaque de 2009 dâ??IsraÃ«l sur Gaza, seulement quatre soldats furent convaincus de crimes de guerre avec la peine la plus sÃ©vÃ¨re -sept mois de prison- pour vol de carte de crÃ©dit.

Alors que les perspectives de reconnaissance de responsabilitÃ© sont minces, les Palestiniens et leurs dÃ©fenseurs nâ??ont que trois voies pour ester en justice. Ci-dessous leur prÃ©sentation :

1. La cour PÃ©nale Internationale

Câ??est lâ??option centrale pour les Palestiniens â?? et celle Ã laquelle lâ??AutoritÃ© Palestinienne (AP) a rÃ©sistÃ© depuis le vote des Nations Unies de 2012 donnant Ã la Palestine le statut dâ??Ã?tat observateur dans cette instance internationale. Ce vote accordait Ã lâ??Ã?tat observateur le pouvoir

de donner Ã la CPI la compÃ©tence sur les crimes commis sur le territoire palestinien. (Avant le vote de lâ??ONU, la CPI disait quâ??elle nâ??avait pas la compÃ©tence sur les crimes commis sur le territoire palestinien parce quâ??elle ne pouvait dÃ©cider si la Palestine Ã©tait un Etat (http://www.hrw.org/news/Ã©Ã & Â»/12/06/why-palestine-should-seek-justice-international-criminal-court). Les Palestiniens nâ??ont pas encore exercÃ© ce pouvoir. Les Etats-Unis et IsraÃ«l sont fermement opposÃ©s Ã une offre pour lâ??AP dâ??accÃ©der au statut de Rome, traitÃ© qui a instituÃ© la CPI. Le tribunal a Ã©tÃ© crÃ©Ã© en 2002 pour poursuivre les individus responsables de graves infractions aux lois internationales.

Les Palestiniens ont lentement commencÃ© Ã avancer vers la signature du traitÃ©. Comme Alison Deger de Mondoweiss lâ??a notÃ© (http://mondoweiss.net/2014/09/israels-occupation-birthday-html), les fonctionnaires palestiniens ont rÃ©digÃ© des lettres (http://www.theguardian.com/world/2014/aug/05/palestinian-leaders-icc-israel-war-crimes) pour accÃ©der au statut de Rome. Une autre option consisterait Ã ce que les fonctionnaires palestiniens remplissent une dÃ©claration demandant la compÃ©tence de la CPI, dÃ©marche qui avait prÃ©cÃ©demment Ã©chouÃ© Ã cause de leur statut de non-Etat. Le Hamas est favorable Ã ce que les Palestiniens fassent appel au tribunal, mÃªme si lâ??investigation porterait alors Ã©galement sur leurs attaques de roquettes contre des IsraÃ©liens.

Si les Palestiniens dÃ©cident de signer le statut de Rome, Abbas pourra demander une enquÃªte sur les crimes Ã Gaza. Mais cela pourrait dÃ©clencher un retour de bÃ¢ton de la part des USA et dâ??IsraÃ«l, et provoquer des coupes dans lâ??aide Ã lâ??AutoritÃ© Palestinienne.

Lâ??autre option serait que le Conseil de SÃ©curitÃ© de lâ??ONU soumette le cas Ã la CPI, comme lâ??avait suggÃ©rÃ© le rapport Goldstone de lâ??ONU. Mais comme les USA peuvent mettre leur veto, cette option est morte dans lâ??oeuf.

2. La compÃ©tence universelle

Ce principe datant de lâ??Ã©poque du procÃ¨s de Nuremberg dit que tout Etat dans le monde a la compÃ©tence sur les crimes les plus graves selon les lois internationales. Les crimes inclus dans cette rubrique (http://ccrjustice.org/learn-more/faqs/factsheet%3A-universal-jurisdiction) sont des violations telles que crimes de guerre, gÃ©nocide, torture et crimes contre lâ??humanitÃ©. De nombreux Etats ont des lois qui leur accordent la compÃ©tence universelle. Des personnages comme le dictateur chilien Augusto Pinochet ont Ã©tÃ© inculpÃ©s et dÃ©tenus selon ce principe. Mais des considÃ©rations politiques et des questions juridiques ont, dans bien des cas (http://www.amnesty.org/en/library/asset/IOR53/017/2001/en/3098db44-d8ef-11dd-ad8c-f3d4445c118e/ior530172001en.pdf), empÃªchÃ© dâ??exercer la compÃ©tence universelle.

Tout Etat ayant des lois qui autorisent la compÃ©tence universelle pourrait en principe porter plainte contre des soldats ou officiels israÃ©liens responsables du dernier assaut contre Gaza. Cependant lâ??enregistrement pour responsabilitÃ© de crimes de guerre supposÃ©s est tristement improbable.

Lâ??affaire la plus cÃ©lÃ¨bre a Ã©tÃ© ouverte en Espagne contre Avi Dichter, ancien directeur du Shin Bet, qui a ordonnÃ© une attaque aÃ©rienne sur la maison du membre du Hamas Saleh Shehadeh Ã Gaza. Lâ??attaque a tuÃ© Shehadeh, sa femme et sa fille et quantitÃ© dâ??autres civils vivant Ã cÃ´tÃ©. Le Centre Palestinien pour les Droits de lâ??Homme a enregistrÃ© en Espagne des charges pour crimes contre lâ??humanitÃ© contre Dichter, et un juge a dÃ©cidÃ© dâ??ouvrir une

affaire en 2009 (http://www.alarabiya.net/articles/2009/05/04/71990.html). Mais plus tard dans lâ??annÃ©e, lâ??affaire a Ã©tÃ© close.

Le Centre pour les Droits Constitutionnels avait ouvert une affaire contre Dichter (http://ccrjustice.org/learn-more/faqs/case-against-avi-dichter) aux Etats-Unis pour cette mÃªme attaque, mais une cour dâ??appel a refusÃ© de poursuivre lâ??affaire, se soumettant aux souhaits de lâ??exÃ©cutif.

Et, pendant de nombreuses annÃ©es, les officiels israÃ©liens ont craint de voyager vers le Royaume Uni car, selon les lois britanniques, des citoyens peuvent dÃ©poser un dossier de compÃ©tence universelle contre des Ã©trangers en visite. En 2005, lâ??ancien fonctionnaire militaire israÃ©lien Doron Almog sâ??est enfui de Grande Bretagne aprÃ¨s y Ãªtre arrivÃ© en avion. On disait que des fonctionnaires de la sÃ©curitÃ© britannique lâ??attendaient Ã lâ??aÃ©roport pour lâ??arrÃªter, mais Almog nâ??a jamais passÃ© le poste de contrÃ´le britannique.

AprÃ¨s un lobbying intensif de la part des fonctionnaires israÃ©liens, la Grande Bretagne a modifiÃ© ses lois de compÃ©tence universelle en 2011, bien que Haaretz ait Ã©crit lâ??annÃ©e suivante (http://www.haaretz.com/news/diplomacy-defense/feao-of-arrest-still-prevents-israÃ©eli-officials-from-visiting-britain-premium-1.433452) que les officiels israÃ©liens craignaient encore de voyager vers le Royaume Uni de peur dâ??Ãªtre piÃ©gÃ©s par le systÃ¨me judiciaire.

3. La Cour PÃ©nale Internationale

La Cour PÃ©nale Internationale est le corps lÃ©gislatif officiel des Nations Unies. Cependant, la possibilitÃ© de porter des affaires devant la CPI est limitÃ©e. La meilleure voie est que les deux Etats acceptent de soumettre lâ??affaire Ã la Cour. Dans ce genre dâ??affaires, la dÃ©cision serait contraignante. Dans le cas des Palestiniens, ce serait hautement improbable. IsraÃ«l et les Palestiniens ne sont pas prÃªts Ã accepter dâ??envoyer leurs litiges devant une cour internationale.

Une autre voie est que, Ã la demande des Palestiniens, lâ??AssemblÃ©e GÃ©nÃ©rale des Nations Unies vote pour porter une affaire devant le tribunal. Ce serait une dÃ©cision consultative non contraignante, trÃ¨s semblable au verdict de la CPI de 2004 disant que la barriÃ¨re de sÃ©paration entre IsraÃ«l et la Cisjordanie et les colonies Ã©taient illÃ©gales selon les lois internationales.

A propos dâ??Alex Kane
Alex Kane est un journaliste freelance,
diplÃ´mÃ© de lâ??UniversitÃ© de New-York en
Etudes sur le Proche-Orient et en Journalisme.
Retrouvez le sur Twitter @alexbkane.

Traduction : J.Ch. Pour lâ??Agence MÃ©dia Palestine

Source: Mondoweiss

date crÃ©Ã©e
2014/09/13